

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur le Préfet
Préfecture de Loire-Atlantique
Service Conseil, Accompagnement et
Urbanisme Durable
10, boulevard Gaston Serpette
BP 53606 - 44 036 NANTES CEDEX 01

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
saisine pour avis de la CDPENAF

P.J. : Projet de dossier de modification n°1 du PLUm
Dossier de consultation de la CDPENAF

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Préfet,

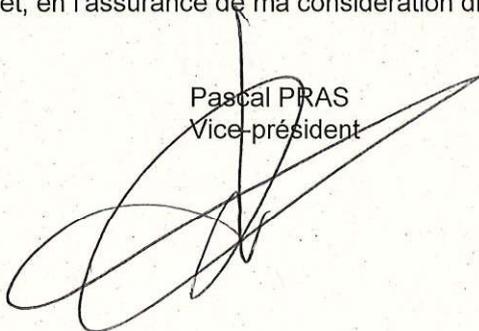
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

En application des dispositions des articles L.151-11 à L.151-13 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 est transmis pour avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). À cet effet, vous trouverez ci-joints le dossier de consultation de la CDPENAF ainsi que le projet de modification n°1.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente saisine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.ric.s de pôle de proximité, DTA